

## Convention de bénévolat

*Les termes désignant des personnes s'entendent aussi bien au masculin qu'au féminin.*

### Les différentes fonctions du bénévolat à La Fondation Les Cerisiers, ci-après Fondation.

- Accompagner les résidents et être en relation avec eux.
- Participer aux activités quotidiennes et/ou à des activités spécifiques du service d'animation.
- Aider l'équipe d'animation dans les tâches d'intendance et/ou pour des actions précises.

### Prérequis

- Un intérêt pour l'accompagnement des résidents selon le concept mis en place à la Fondation.
- Un intérêt pour l'histoire personnelle du résident : histoire du passé, du présent, du quotidien.
- Des compétences pour l'accompagnement : écoute, respect, non-jugement, empathie, ouverture d'esprit, authenticité, remise en question, ...
- Des facultés d'adaptation aux capacités du résident afin de l'accompagner à son rythme.
- Une capacité à travailler en équipe.

### Procédure

- Un premier entretien est organisé entre le bénévole et la responsable du service d'animation. Le fonctionnement de la Fondation, sa philosophie, les activités du quotidien ainsi que les attentes du bénévole sont abordés.
- Le bénévole prend connaissance des valeurs du savoir-être de la Fondation et du document « convention de bénévolat ».
- Il est ensuite demandé à chaque bénévole de participer à une activité d'animation. Un bilan est effectué en fin d'activité suivie d'une décision de part et d'autre sur la manière de collaborer. La convention de bénévolat est signée par les deux parties.
- Au début de l'activité de la personne bénévole, une période d'essai de 3 mois ou 5 interventions dans l'institution est mise en place. Un bilan est effectué à la fin de cet essai et la décision est prise de part et d'autre de continuer le mandat ou de l'arrêter.
- Dès que le bénévole a commencé son activité, il est considéré comme faisant partie de l'équipe d'animation.
- Chaque partie peut mettre un terme à la collaboration bénévole. Pour des raisons d'organisation, un préavis d'un mois est souhaité.

### Assurance

Durant leur activité dans l'institution, les personnes bénévoles bénéficient de la couverture RC de la Fondation en cas de dommage causé par elles à la propriété ou à autrui.

La Fondation n'assure pas les bénévoles concernant les accidents et la maladie.

### La Fondation Les Cerisiers s'engage à :

- Accueillir et considérer le bénévole à part entière.
- Lui donner des informations claires sur l'institution, ses objectifs et son fonctionnement.
- Réaliser un entretien d'évaluation après la 1ère activité et à la fin de la période d'essai.
- Lui confier des activités qui lui conviennent.
- L'aider à s'insérer dans l'équipe d'animation.
- Lui faire bénéficier d'un encadrement professionnel sous la responsabilité et la supervision de l'équipe d'animation. Le bénévole n'est pas là pour suppléer à celle-ci.
- Assurer son suivi et sa formation notamment en l'informant sur les formations existantes dans l'institution. Les formations sont à la charge du bénévole.
- Prévoir avec lui la manière de mettre fin à l'engagement.
- Etablir une attestation de bénévolat au terme de son activité ou en cours d'activité si besoin.

### Le bénévole s'engage à :

- Accepter les principes ainsi que la philosophie de la Fondation et à se conformer à ses objectifs.
- Selon un planning établi, accompagner les résidents sur sollicitation du service d'animation, lors des activités suivantes : *atelier poterie, concerts, sorties, loto, soirées jeux, ateliers culinaires, accompagnement des résidents à la messe, au culte, moment de prière, chorale, peinture, thés dansants, etc.*
- Vivre son bénévolat comme une activité sérieuse, responsable, régulière, en sachant que les résidents et l'équipe d'animation compte sur lui. En cas d'empêchement ou d'indisponibilité, le bénévole informe dans les plus brefs délais la responsable de l'animation.
- Accompagner les résidents avec respect, sans porter de jugement. Le bénévole veille à promouvoir la qualité de cet accompagnement, il crée une atmosphère favorable à l'épanouissement des résidents en adoptant des attitudes positives à leur égard.
- Respecter l'intégrité physique et psychique des résidents, leurs droits fondamentaux et leurs convictions personnelles. Il ne fait aucun prosélytisme, ni religieux, ni politique.
- Collaborer avec l'équipe d'animation dans un esprit positif et constructif. Il participe à l'instauration et au maintien d'un climat de travail agréable.
- Agir en complémentarité avec l'équipe d'animation dans les actions définies en commun.
- Se sentir responsable et solidaire de la promotion ainsi que du développement de l'institution.
- Respecter le secret professionnel et de fonction concernant les informations auxquelles il a eu accès durant son activité, tant sur l'institution que concernant les résidents, et ce même après la cessation de son activité. Aucune information de quelque nature que ce soit, ne doit être échangée avec qui que ce soit et en aucune circonstance. La violation de ce qui précède est punissable selon l'article 321 du Code pénal suisse.

NOM, PRENOM : .....

ADRESSE : .....

TELEPHONE : fixe : .....portable : .....

E-MAIL : .....

**Je confirme avoir reçu et lu :**

- le présent document en 2 exemplaires
- les valeurs du savoir-être de l'institution

Je suis disponible les jours suivants : .....

En signant cette convention, **je suis lié(e)** par les dispositions contenues dans celle-ci et **je m'engage** à travailler en tant que bénévole à la Fondation Les Cerisiers.

Lieu et date : .....

Signatures :

.....

La personne bénévole

.....

Anne Mandrès

Responsable du service d'animation